

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-52

LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO. M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. Romuald SEITE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT.

SECRETARE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 13/09/2024

date d'affichage : 24/09/2024

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 8

votants : 13

quorum : 8

PROCURATIONS :

M. Didier DUFOURMANTEL donne procuration à Mme Flore GAMBIER

M. Laurent DUGAS donne procuration à M. Olivier ROUCHE

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

Mme Christine GIBAUD donne procuration à Mme Roxane FOSSE

M. Thierry GARDIE donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

ABSENT EXCUSE :

M. Thierry DUBOIS

DECISIONS MODIFICATIVES

Sur la demande du SGC de Magny-en-Vexin et afin de pouvoir passer les écritures d'amortissements 2024 en comptabilité, il convient d'abroger la DM n°3 votée lors du Conseil municipal du 28 juin 2024 et de voter les mouvements de crédits suivants :

Recettes d'Investissement

- Compte 28041582/040	- 2 321,00 €	
- Compte 10222/10	- 3 448,24 €	
- Compte 2802/40	+ 5769,24 €	
- Total / Equilibre	- 5 769,24 €	+ 5 769,24 €

Dépenses de Fonctionnement

- Compte 60612/011	- 3 448,24 €	
- Compte 6811/042	+ 3 448,24 €	
- Total / Equilibre	- 3 448,24 €	+ 3 448,24 €

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2024

Application agréée e-legaite.com

99_DE-095-219506516-20240920-2024_52-DE

Par ailleurs, en 2023, la CC Portes d'Ile-de-France a, par erreur, payé deux fois sa participation au BAC pour 2022 soit 4 083,12 €.

Ce second règlement a été mal imputé et titré au SGC Mantes-la-Jolie.

Il convient d'annuler le titre émis au nom du SGC Mantes-la-Jolie et d'imputer la somme de 4 083,12 € au compte de la CCPIF.

Pour pouvoir réaliser l'opération comptable d'annulation du titre émis en 2023, il est nécessaire d'avoir suffisamment de budget au compte 673.

La DM qui vous est proposée permet ainsi de régulariser cette opération

- Compte 6135 (locations mobilières + 12 000 €) - 3 100 €
- Compte 673 + 3 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les décisions modificatives telles que présentées.

Le conseil rappelle cependant que la CC Portes d'Ile-de-France n'a pas réglé sa participation au bac 2019 d'un montant de 5 195,80 €.

Le Maire
Dominique Henpin-Boulenat



La secrétaire de séance
Isabelle Lépiciier-Caputo

Envoyé le : 24/09/2024
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :
Publié le : 25/09/2024
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2024

Application acquiesse E. lequatre.com